

## Collectie Ramazzotti – inventarisnummer 23a

### Transcriptie

#### *Pagina 1*

##### *Tekst in de linkerbovenhoek*

1. Exhibe au magistrat p[ar]. mons[ieu]r de la Garde
2. le 7.9.74

##### *Tekst boven de brief*

1. Verscheijden ordon[nantien], resolutien en voorslagen gedaen
2. Inde belegeringe van Leyden a[nn]o 1574

##### *Hoofdttekst*

1. Premierement seroit bon de faire une recherche diligente & exacte
2. de tous les grains qui sont en cette ville tant a manger que brasser
3. En faire estat & suppleer cequi y default de la provision requise pour
4. le temps qui sera advisé.
5. Que a ce faire cha[que ?] bourgeois particulier soit contrament par toutes voyes
6. a se fournir pour sa famille si ses moyens sestendent si avant et pour le
7. reste du pauvre peuple que mess[ieurs] du magistrat & le corps de la ville
8. face ung magazin. Et a ceque dessus soit limite certain temps aux
9. particuliers sur peine dune bonne amende.
10. Pareillement soit faicte provision de sel
11. Et pour aultant quil sest commis de grands abuz en quelques villes
12. Desquelles soubz coulleur de fournir les villaiges de leur jurisdiction
13. de bleds & aultres vivres on en a transporte grande quantite aux ennemijs
14. qui aultrement neussent peu demourer dedans le pays
15. Seroit bon de adviser apeu pres combien il fault quil sorte de bled
16. par sepmaine pour ceulx des environs qui se y viennent fournir pour
17. observer sil sen (= s'en) transporte davantaige, le consigner & tenir une
18. grand riqueur alencontre de ceulx qui commettront telle (?) abuz
19. sur lequel estat seront faictz & donnez les passeportz desgretz
20. par ce moijen ne pourra venir faulte.
21. Que les escoutettes des villaiges soient tenuz dy establyr ung ordre
22. Chu[.] en son endroict pour venir toutes les sepmaines prendre leur
23. provision
24. Que son Ex[cellent]ce feist faire deffenses a toutes les villes de fournir bleds a aultres
25. villaiges que ceulx de leur jurisdiction sur peine de confiscation
26. & de certaine amende envers la cause et pareilles deffenses a ceulx
27. des villaiges daller ailleurs (?) que aux villes soubz lesquelles ilz sont
28. querir bleds sur peine de punition corporelle daultant que cela ne
29. se peult faire sans mauvaise intention

30. Que en cette ville soient commis gens de bien & fidelles
31. pour avoir la superintendance des vivres et qui ~~toutes les sepmaines~~
32. ~~en faren~~ tous les moys en farent revene & rapport aux commiss[ai]rs
33. de son Ex[cellen]ce & au magistrat
34. Aussij fault faire ung estat de lartillerye des pouldres des boulletz
35. se fournir aultant quil est besoing ensemble de la pouldre pour les
36. harquebuziers qui soit vené & visitee devant que la mettre en magazin
37. par gens a ce (?) congnoisans pour eviter (?) labuz (= l'abuse)

*In de marge bij regel 1-5*

1. A ces fins sont deputer
2. viij personnes de qualite
3. lesquelz de xv a xv jours
4. feront recherche de tous les
5. grains que les bourgeois
6. doibuent avoir tant pour leur
7. provision ordinaire de laquelle
8. on nè mangera que la pro[-]
9. vision d'un an
10. proprieta

*In de marge bij regel 10*

1. On fera aussi recherche de
2. sel en provision dene

*In de marge bij regel 11-15*

1. Touchant les moyens pour
2. Obvier aulx abuz des bledz
3. et aultres vivres que son
4. Ex avandt ladvis des estats
5. Generalleme[n]t per ung pla[-]
6. Card y poulra (?) pourveoir

*In de marge bij regel 34-37*

1. Mr Paul Buys conseillier
2. de son Ex[cellenc]<sup>e</sup> parlera a cest
3. effect au commissaire de son
4. Ex[cellence] et des estats tenant
5. Residence en ceste ville
6. Et le magistrat a ordonne
7. aux commis de lartillerie de
8. faire lestat des pouldres et des
9. boullets aussy des connestabels
10. canonniers

**Pagina 2**

1. Et aussij estat fait des connestables & cannonniers & par dessus
2. eulx ung commissaire dartillerye pour en avoir soing faire
3. faire platesformes, gabions, parapertsz & g[e]n[er]aleme[nt] tout ce qui deppend
4. de telle charge.
5. Nommement fault quil y ayt tousiours quelques cannonniers en garde
6. aux principalles advenues de lennemy
7. Pour le regard des gardes ordinaires sera bon voire est necessaire que
8. Mess[ieur]s du magistrat commandent aux capp[itai]nes de la scutterije & sil
9. est besoing particulierement aux bourgeois quilz entrent en garde de
10. meilleure heure et se y tiennent plus subiectsz sur peine dune amende
11. pour ceque sonnent on tromett les portes et aultres lieux ~~sans garde~~
12. ou ilz doibuent estre sans garde jusques a neuf heures du soir
13. Aussy fault que toutes personnes soient gentilz hommes ou aultres exemptz
14. des gardes soient subiectz sur peine de quelque amende a faire
15. ou faire faire une ronde toutes les sepmaines et a cette fin en soit fait ung
16. rolle pour les departir a diverses heures et pareillement soient
17. subiectz une foys sa sepmaine assavoir le jour de leur corde destre
18. de porte y en personne
19. Pareillement soit estably une bon ordre pour ceulx qui serot tenez
20. de faire la patrouille
  
21. Sil ya autre passaige pour aller a la caeghe que par le Zijl et
22. pays quil ny a aultre moyen de bastir ung fort au Zijlbrugge pour
23. se p[re]sent seroit bon de faire de aud[.] zil quelque double palissade
24. pour estre de ce coste la hors de tout souspecon aussij que on pourvoir
25. y tenir quelque basteau en garde & abbatre incontment (?) la brigueterye
26. Aussy seroit bon de faire incontment (?) ouvrir le canal a lamén &
27. mettre une bonne pallisade au vliet & au dedans tousiours
28. quelque basteau en garde condampner ce passaige et faire
29. prendre le canal de suette
30. fault aussij y (?) remparer la brecke de coye porte [+ et celle de Hoegheworts porte]  
deva[n]t que la
31. gelee vienne
32. Et a toutes les choses qui seront ordonnees commettre & nommer (?) gens
33. particuliers pour les executer & en rendre compte

*In de marge bij regel 5-6*

1. L'ulterieure ordre sera
2. suyvi en faisant ou
3. refaisant les ordonnances
4. generales

*In de marge bij regel 22-23*

1. A la reste sera aussy
2. mis lordre convenable
3. selon lexigence du temps

*Andere teksten zijn toevoegingen aan de hoofdtekst en zijn ingevoegd.*

**Pagina 2 - vervolg**

1. seroit bon aussij dadviser quelz canaulx ou doubt tenir ouverts
2. & condampner les aultres

*In de marge bij regel 1-2*

1. Aynssy resolu per mess[ieur]s du
2. magistrat de la dicte ville
3. le X<sup>me</sup> de novembre 1574
4. moy present
5. Jvan Hout